



## Opération 2020 « Vide ton Sac de Sport » - COMMENT CA MARCHE ?

1 – Le **vendeur transmet par mail** ([contact@castres-sn.org](mailto:contact@castres-sn.org)) au Castres Sports Nautiques **la fiche descriptive du bien à vendre** intitulée « fiche déposant » au plus tard le **lundi 24 février 2020**.

*Le cas échéant cette fiche pourra être remplie sur place le jour du dépôt du matériel (entre le lundi 24 février et le mercredi 26 février 2020).*

2 – Le **vendeur dépose entre le lundi 24 et le mercredi 26 février 2020 de 8h00 et 17h00** au siège du Castres Sports Nautiques le matériel à vendre.

**Lors du dépôt, le vendeur signe obligatoirement la fiche déposant et le règlement de l'opération « Vide ton sac de sport ».**

3 – Le **Castres Sports Nautiques diffuse par mail le jeudi 27 février 2020 la liste des biens à vendre** et leur prix à l'ensemble de ses adhérents.

4 – Le **Castres Sports Nautiques expose le vendredi 28 & samedi 29 février entre 10h et 17h** à son siège les biens à vendre.

*Le principe du 1<sup>er</sup> arrivé 1<sup>er</sup> servi est appliqué. Il n'y aura pas de réservation préalable du matériel.*

5 – Le **vendeur vient récupérer le règlement du bien vendu ou son bien non-vendu avant le vendredi 6 mars 2020**.

*Si le bien n'est pas récupéré dans les délais impartis, il sera donné à une association de notre choix.*